

AVIS PUBLIC

VISANT LA CONSIDÉRATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0621 VISANT À INSTITUER UN
PROJET PILOTE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT
(445 AL. 10 C.M.)

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ aux membres du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi et au public qu'à sa séance ordinaire du 15 juin 2021 à 19h30, le conseil des maires de la MRC sera appelé à se prononcer sur l'adoption du **Règlement 03-0621 visant à instituer un projet pilote de transport collectif sur le territoire de la Ville de Bromont**. Veuillez noter que le présent avis remplace la formalité de l'avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement conformément à l'article 445 alinéa 10 du *Code municipal*.

Dès le début de la séance du 15 juin 2021, au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet sont mises à la disposition du public au lien suivant : https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php.

DONNÉ à COWANSVILLE ce premier (1^{er}) jour de juin de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le secrétaire-trésorier adjoint,



Francis Dorion